

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL**

Date de lancement : **10 février 2021**  
 Appel à manifestation d'intérêt : **N°001/MER/AUDIT-DEPENSES COV19/2021**  
 Nom du projet : **Audit des dépenses liées à la riposte contre la covid-19**  
 Source de financement : **Budget de l'Etat, exercice 2021.**

**1. OBJET**

Outre l'impact sanitaire, la pandémie de la COVID-19, conjuguée à la chute des cours internationaux du pétrole et des matières premières en général, a eu des répercussions sur le plan économique et social au Gabon. En réponse à ce double choc, les autorités ont pris une série de mesures visant à renforcer les activités de prévention et les services de santé en première ligne, ainsi que les mesures destinées à limiter ses répercussions économiques. Outre les ressources apportées par d'autres partenaires au développement pour contribuer à financer ces mesures d'urgence, les autorités gabonaises ont bénéficié d'un financement d'urgence du FMI au titre de l'instrument de financement rapide (IFR).

Dans ce contexte, le ministre en charge de l'Économie souhaite engager un cabinet de réputation internationale afin de procéder à l'audit des comptes financiers de la riposte d'urgence à la pandémie de COVID-19 et des procédures mises en œuvre.

**2. PARTICIPATION**

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux d'études nationaux et internationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

**3. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières à réaliser les prestations objet de la présente consultation.

**4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du cabinet faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal du cabinet. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou le registre de commerce ;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;
- une attestation d'imposition prouvant que le cabinet est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2019 ou une attestation de situation fiscale datant de moins de six (6) mois, revêtue du visa d'un comptable public (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du quatrième trimestre 2020 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- la liste du personnel clé que le candidat se propose d'utiliser pour la mission avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;

- Les références générales et spécifiques du cabinet dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;

- la liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les cabinets peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre eux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Les dossiers de manifestation d'intérêt ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en **cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies.**

**5. CRITERES DE PRESELECTION**

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de dix (10) ans dans l'audit de projets et de passation de marchés, y compris pour ce qui concerne l'application des normes internationales de comptabilité et d'audit en rapport avec la mission ;
- la qualification et l'expérience du personnel clé en adéquation avec la mission ;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.) ;

- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

**6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS**

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt, rédigés en français, et portant expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'audit des dépenses liées à la riposte contre la covid-19** » doivent être déposés physiquement à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **29 mars 2021 à 12h00 (heure locale)**.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des cabinets qui voudraient y assister le 29 mars 2021 à 13h00 (heure locale) à la salle de réunion du 5ème étage de l'immeuble Arambo sis au boulevard triomphal Omar Bongo.

Ministère de l'Économie et de la Relance  
Cabinet du Ministre

Boulevard Triomphal Omar Bongo, 5e étage Immeuble Arambo  
B.P. 747 Libreville/GABON - Tél. +241 66 21 35 62  
Mail : eyeghenze@yahoo.fr

Le Directeur Général des Marchés Publics



Le Ministre de l'Économie et de la Relance

